

Jouer avec le feu. (DYL)

Il en est qui aiment jouer avec le feu, quitte à se brûler ou à voir leur pyromanie sanctionnée par ceux qui ne l'apprécient pas du tout. En premier lieu, mentionnons ces incendiaires qui déclenchent volontairement des feux de forêts, par vice ou par inconscience, mettant en péril et détruisant non seulement la végétation mais des propriétés et des vies humaines ou animales. Fort heureusement, lorsque ces criminels sont identifiés et appréhendés, ils sont condamnés et mis hors d'état de nuire autant que faire se peut. Néanmoins, les torts et les préjudices causés étant souvent inestimables et irréparables, leurs victimes n'auront pour toute consolation que ce que leur rétrocéderont les bienveillantes lois en vigueur et l'indulgence des juges d'application des peines envers les malfaiteurs.

Nonobstant, c'est d'une pyromanie d'un tout autre genre dont il sera question ici, sur laquelle le frère A.B., *Imam* avisé, – *Que DIEU le récompense* – a récemment attiré mon attention. Il s'était étonné, à raison, que je n'aie pas encore « incendié » ces extrémistes qui déclenchent périodiquement la colère des Musulmans en brûlant publiquement des exemplaires du *Saint Coran*. Naturellement, il n'est nullement question ici d'immoler ces crétins par le feu, quand bien même il en est qui en brûlent d'envie, mais uniquement de les carboniser verbalement, ainsi que ceux qui légitiment leurs agissements sous prétexte de liberté d'expression ou d'anti-islamisme. Étonnamment, ces mêmes esprits libertaires condamnent implacablement les autodafés du parti nazi d'*Adolf Hitler* en 1933 destinés à « *lutter contre l'esprit non allemand* » des livres écrits par des Juifs, des Marxistes ou des Pacifistes !¹

Tous les prétextes sont bons pour discriminer et discréditer les Musulmans et leur foi, en multipliant les mises en garde contre leurs traditions vestimentaires, leurs coutumes religieuses ou leurs emblèmes sacrés. L'obstination des identitaires à ériger le port du voile ou de djellabas en étendards politiques et à considérer la stricte observance des prières ou du jeûne comme du prosélytisme contribuent « indirectement » à légitimer la profanation de mosquées ou du *Saint Coran* dans les petites têtes des ultras. Par leurs amalgames irresponsables entre l'*Islam*, l'immigration incontrôlée, les banlieues dévoyées, la menace islamiste et les attentats terroristes, les rabâchages médiatiques et politiques ne font pas que nuire à l'intégration et à la banalisation de la deuxième religion de France mais incitent délibérément au racisme, à la ségrégation religieuse et aux agressions ciblées.

Des extrémistes invoquent la liberté d'expression pour manifester publiquement leur haine contre l'*Islam* en outrageant son Prophète et en profanant des exemplaires du *Saint Coran*, avec l'autorisation et sous la protection des Autorités de leur pays. Ces provocations offensantes n'ont aucun caractère artistique, protestataire ou revendicatif et ne sont que de viles agressions contre la religion islamique et les mœurs des Musulmans. Bien que ces injures caractérisées déclenchent des réprobations et des tensions à l'intérieur et à l'extérieur des contrées où elles ont été perpétrées, elles ne sont bizarrement pas considérées comme des agitations de nature à troubler l'ordre public. Ce raisonnement est évidemment tout autre en ce qui concerne la profanation des babioles patriotiques : D'expérience jurisprudentielle, brûler un drapeau ou se torcher avec, siffler un hymne national ou shooter dans le code pénal bénéficient de beaucoup moins de bienveillance.

Les pays musulmans et des organisations islamiques ne font que déplorer, préconiser et condamner fermement du bout des lèvres, sans jamais prendre de dispositions dissuasives ou de mesures de rétorsion pour que de tels actes ne se renouvellent pas. Il ne faut donc pas s'étonner lorsque, périodiquement, des emportés se chargent de refroidir de façon déplorable les ardeurs islamophobes et donnent à réfléchir à ceux qui seraient tentés de singer les plus exubérants d'entre eux. Ne nous leurrons pas, au sein du monde musulman les *Rushdie*, *Charlie*, *Pathy*, etc. ne sont quasiment pas considérés autrement que comme des fouteurs de merde qui ont craché en l'air. Les plus avisés et les plus objectifs conviendront que les causes sont souvent plus graves que les effets, directs ou indirects.

Pour conclure, rappelons que dans tout acte, ce sont les intentions qui comptent et seront rétribuées.² Personnellement, il m'est arrivé d'enterrer ou de détruire des documents par le feu parce qu'ils contenaient des versets coraniques, pour éviter de les souiller en les mettant à la poubelle.³ Le *Calife Othman* a fait détruire des copies du *Saint Coran* qui n'étaient pas intégralement conformes à la recension officielle qu'il avait suscitée. Les profanateurs flambeurs, quant à eux, ne font qu'allumer le feu qui va les consumer en Enfer où ils regretteront amèrement de s'être bêtement brûlé les ailes.

¹ [Autodafés de 1933 en Allemagne — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Autodafés_de_1933_en_Alemagne)

² « Les actes ne valent que par les intentions ; Il ne sera tenu compte à chaque homme que de ses intentions. » (Boukhary 2/41/1 – 1/1/1 – 49/6/2 - 56/15/1- 67/5/1).

³ « que ceci est certes une noble lecture (Coran) dans un Livre bien gardé que seuls les purifiés touchent. » (Coran 56 :78-79)